



Les Anciens et les Amis de la Casamance

Association régie par la loi de 1901

Pierre MIELE
Rue Lacépède
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel : 07 77 22 21 28

Le 15 février 2026

Chers adhérents, chers amis

J'ai l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire
de notre association

le samedi 28 mars 2026 à 14 h au CCAS de Super-Besse

Ordre du jour

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Rapport financier : exercice comptable 2025 et budget
prévisionnel 2026
- Tarif de l'adhésion 2027
- Election pour le renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses.

Dans l'attente du plaisir de pouvoir nous retrouver, je vous prie
de croire, chers amis, en ma plus amicale considération.

Le Président

Pierre Miele

Documents annexes :

- règlement du scrutin
- procuration
- bulletin de vote et enveloppes pour vote par correspondance
- candidats au Conseil d'Administration

Les Anciens et les Amis de la Casamance

Rue Lacépède 63000 Clermont-Ferrand

solidarite-casamance@laposte.net - <https://solidarite-casamance.fr>



Les Anciens et les Amis de la Casamance

Association régie par la loi de 1901

Election du Conseil d'Administration Assemblée Générale (AG) du 28 mars 2026 à Super-Besse

RÈGLEMENT DU SCRUTIN

L'élection du nouveau Conseil d'Administration (CA) aura lieu **le 28 mars**.

Cinq candidats se présentent pour **cinq sièges** à pourvoir. A l'issue de cette élection, le nouveau CA se réunira le **29 mars** au matin et élira en son sein le nouveau Bureau.

Les statuts de l'association précisent que :

- l'élection se tient à bulletin secret ;
- les électeurs sont les adhérents à jour de leur cotisation **2025** ;
- le vote est possible :
 - soit par correspondance
 - soit par procuration (dans la limite de 2 procurations maxi pour un électeur présent)
 - soit en votant directement le jour de l'AG
- pour être élu, chaque candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des bulletins exprimés.

Modalités du vote

Chaque électeur choisit un **maximum de 5 noms** parmi les candidats indiqués sur le bulletin de vote : il est donc possible de rayer un ou plusieurs noms. Aucun autre nom ne peut être indiqué, ce qui rendrait nul le bulletin.

Vote des présents, lors de l'AG

Le bureau de vote sera tenu par des adhérents non candidats ; il sera ouvert pendant l'AG et chaque électeur émargera après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Vote par correspondance

Pour voter par correspondance (à l'aide du kit reçu avec la convocation à l'Assemblée Générale) il faut :

- porter ses choix sur le bulletin de vote (voir **modalités du vote** plus haut);
- le glisser dans l'enveloppe de couleur ;
- insérer l'enveloppe de couleur contenant le bulletin dans l'enveloppe pré-imprimée à l'adresse de l'association et où figurent au verso les nom et prénom du votant ;
- poster, dûment timbrée et **avec votre signature au verso**, l'enveloppe d'expédition comportant l'adresse du siège de l'association.

Le vote devra parvenir au siège **au plus tard le 28 mars 2026**

Vote par procuration

Pour voter par procuration, il suffit de contacter un électeur de son choix qui sera présent à l'AG et qui votera à votre place (dans la limite de 2 procurations maxi pour un électeur présent). Il conviendra de lui remettre ou adresser le bulletin de vote et la fiche de procuration remplis avec :

- SON NOM,
- VOS NOM et Prénom et VOTRE SIGNATURE.

Cet électeur présent, muni des procurations, procèdera de même que pour son propre vote, pour les bulletins de vote dont il est porteur : il remettra la fiche de procuration, déposera les bulletins dans l'urne et émargera.

Le dépouillement

Le dépouillement se déroulera aussitôt la clôture du vote. Des assesseurs invités parmi les adhérents dans l'assemblée pourront surveiller le bon déroulement de ce dépouillement.

Les résultats

Les résultats des élections seront proclamés à l'issue de l'AG.

LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DEMASSIET Bernard, candidat sortant
actuel trésorier



DELATTRE Daniel, candidat sortant
actuel trésorier adjoint
responsable commission médicale



MIELE Pierre, candidat sortant
actuel président



PINET-DES-ECOTS Philippe, candidat sortant



SAGE Yves, candidat sortant



PROCURATION

Je soussigné(e) ,
adhérent(e) de l'Association "Les Anciens et les Amis de
la Casamance" (AAC) déclare donner procuration à
Monsieur/Madame ,
adhérent(e) de l'Association AAC à jour de sa cotisation
2025, pour me représenter lors de l'assemblée générale
du **28 mars 2026 à Super-Besse**, et procéder en mes
lieu et place aux votes concernant (cocher les options
retenues):

- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- le rapport moral du président ;
- le rapport financier du trésorier ;
- les rapports d'activités ;
- les diverses résolutions qui pourraient être soumises au
vote.

Fait à le

Signature :